

**CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2017 - 18heures30**  
**Compte-Rendu sommaire**

**20 présents, 2 absents excusés** [Annie Marzin (procuration à Pierre Plouzennec) ; Thomas Le Reun (procuration à Gaby Peton)],

#### **0. Compte rendu du Conseil municipal du 3 avril 2017**

Pierre Plouzennec, le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2017, qui est adopté (20 pour, 2 abstentions : Claude Conrod & Jocelyne Kervella-Lainé). Claude Conrod demande de rectifier deux points au compte-rendu sommaire. Claudie Guénolé est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **1. Tirage au sort des jurés d'assise 2018**

En présence de Jean-Luc Croc, premier adjoint de la commune de Guiler-sur-Goyen, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Sont retenus :

Mme Marguerite Kerloch, née le 28 3 1939 - 41 rue Georges Le Bail - Plozévet  
Mme Delphine Le Corre, née le 3 12 1969 - Menez Keldrec - Plozévet  
Mme Jacqueline Quemener, née le 10 1 1954 - Lamarzin - Plozévet  
M. Franck Mens, né le 24 4 1974 - Pennengoat - Plozévet  
M. José Perennou, né le 5 1 1966 - Kerganvet - Guiler-sur-Goyen  
Mme Marie-Pierre Philippe, née le 15 11 1956 - Ti piolet - Guiler-sur-Goyen  
M. Georges Zanellato, né le 3 1 1950 - rue d'Audierne - Plozévet  
Mme Marie-Françoise Cornec, née le 7 11 1959 - rue des Alouettes - Plozévet  
Mme Marie-Claire Peuziat, née le 16 11 1954 - Stang Corzou - Guiler-sur-Goyen

#### **2. Attribution de subventions aux associations**

Rémy Strullu, adjoint à la vie associative & sportive et Gaby Peton, adjointe à l'action sociale & aux affaires scolaires présentent le projet de versement de subventions aux associations, tel qu'il a été arrêté par les commissions vie associative & sportive et action sociale & affaires scolaires et qui figure en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré [21 pour {SAUF pour : Awen (20 pour, 1 non-participation au vote : Françoise Bocquet) ; Histoire & Patrimoine (19 pour, 2 non participations au vote : Brigitte Brémaud & Marie-Christine Camenen) ; Judo (20 pour, 1 non-participation au vote : Philippe Sandrin) ; la Ploz (20 pour, 1 non-participation au vote : Jean-François Jaffry) ; AOCD (19 pour, 2 non-participation au vote : Pierre Plouzennec)}, 2 abstentions : Claude Conrod et Jocelyne Kervella-Lainé], valide la proposition, autorise le Maire à verser aux associations les subventions et valide le renouvellement de l'attribution des chèques sport (pour les jeunes bénéficiant de l'aide de la Région) et de l'attribution de subventions pour les transports scolaires pour les enfants de la commune, telles qu'elles figurent en annexe et prévoit la dépense au budget.

#### **3. Pors Poulhan : participation (réactualisation)**

Le Maire, Pierre Plouzennec, rappelle que le conseil municipal, en séance du 28 septembre 2012 a validé la participation de la commune aux travaux de consolidation de la digue de Pors Poulhan. Il explique ensuite qu'entre temps, le premier chantier a fait l'objet d'un contentieux et tous les marchés ont été relancés, entraînant un retard important. Il précise qu'aujourd'hui les travaux sont terminés et que le montant final s'élève à 413 126,72 €HT. L'association des plaisanciers participe à hauteur de 10 000 € et le Département finance 96 000 €. La participation de la commune est donc décomptée comme suit :

$$(413\,126,72 - 10\,000 - 96\,000) / 2 = 153\,563,36 \text{ €HT}$$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) valide la participation de la commune à hauteur de 153 563,36 €HT sous couvert d'un état de décompte validé par le trésor Public et prévoit la dépense budgétaire.

#### 4. Admission en non-valeur et décision modificative Budget Avel-Dro

Pierre Plouzennec, le Maire, propose à l'assemblée d'admettre en non-valeur une somme de 750 € qui correspond à la location du centre culturel Avel-Dro en 2009, par deux associations qui ont par la suite été dissoutes.

Il explique que cette action entraîne une modification budgétaire, proposée comme suit :

|  | BP 17     | DM          |
|--|-----------|-------------|
| Chapitre 011 - charges à caractère général :       | 14 911,48 | 14 161,48 € |
| 60611 - Eau et assainissement :                    | 1 000 €   | -400 €      |
| 60621 - Énergie et Électricité :                   | 5 500 €   | - 150 €     |
| 6262 - Frais télécom :                             | 1 900 €   | - 200 €     |
| <br>   |           |             |
| Chapitre 65 - Pertes sur créances irrécouvrables : |           |             |
| 6541 - Créances admises en non-valeur              | 0 €       | + 750 €     |

L'équilibre du budget est inchangé, il se monte à 35 629,01 € en dépenses et recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (23 pour), autorise le maire à inscrire la somme de 750 € en non-valeur, puis valide la proposition de décision modificative comme exposée.

#### 5. Convention et Transfert entre budgets Général et Avel-Dro

Le Maire, Pierre Plouzennec, rappelle que la convention avec la communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (autorisée par délibération du 19 juillet 2012 et 25 janvier 2016) est en cours jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Cette convention prévoit le versement à la commune d'une participation financière (fond de concours) équivalente à la moitié des dépenses des fluides et maintenance, déduction faite des recettes de location (hors prestation de service - dont prestation de ménage).

Cependant, à la mise en place de cette convention, le budget n'était pas équilibré et le Maire, Pierre Plouzennec, informe que depuis le déficit s'est creusé, sauf pour l'exercice 2016. Il propose ainsi à l'assemblée de transférer un montant de 21 467 € du budget général de la commune vers le budget Avel-Dro de façon apporter un équilibre budgétaire pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (21 pour, 2 abstentions : Claude Conrod et Jocelyne Kervella-Lainé), valide le transfert entre le budget général de la commune et le budget du centre culturel Avel-Dro pour le montant de 21 467 €.

#### 6. Financement d'un film promotionnel Commune et Festival :

Rémy Strullu, adjoint au Maire, informe l'assemblée de la démarche du Festival Mondial Folk pour la réalisation d'un film promotionnel sur Plozévet en partenariat avec la chaîne de télévision Tébéo. Le Maire propose de prendre en charge l'équivalent de la moitié de la facture et précise qu'il est prévu une centaine de diffusions de la bande annonce ainsi qu'une quinzaine de diffusions de l'émission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (20 pour, hors Rémy Strullu, membre du bureau de l'association, 2 abstentions : Claude Conrod et Jocelyne Kervella-Lainé), autorise le Maire à financer la moitié du montant de la facture et prévoit la dépense au budget, soit 750€ HT.

#### 7. Vœux sur la voie verte Trans'Cornouaille

Le Maire, Pierre Plouzennec présente le projet du tracé de la voie verte, porté par un collectif d'associations, dont l'Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes, le Comité Départemental de Cyclotourisme du Finistère, Kernavélo, Penn Rustin', On Y Est, Attelages et Cavaliers entre Terre et Mer.

Le projet prévoit l'aménagement d'une voie de circulation douce (véloroute- voie verte) allant de Douarnenez à Penmarc'h en utilisant les emprises des anciennes voies ferrées, le plan prévisionnel est exposé aux conseillers. Le Maire précise qu'il manque cependant des portions de chemin pour lesquels il est difficile de retrouver l'emprise de l'ancien tracé et que le projet ne pourra non plus devenir une voie verte, sur Plozévet, le tracé est aujourd'hui utilisé en routes carrossables ou en dessertes agricoles.

Jocelyne Kervella-Lainé demande à se faire confirmer que ce tracé servirait aussi à ceux qui s'entraînent par exemple au skate en compétition, ce qui aurait pour conséquence de générer une gêne pour les autres pratiquants. Le Maire, Pierre Plouzennec, lui répond que le projet n'est pas encore finalisé et que le terrain devra faire l'objet de règles d'usage, notamment en fonction des pratiques de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (23 pour), soutient l'initiative du collectif en faveur d'un trajet sur des cheminements doux en ouest Cornouaille.

### Questions diverses

Le Maire, Pierre Plouzennec, informe l'assemblée de l'avancée de la gestion du sinistre (incendie des services techniques) et fait le compte-rendu de la dernière rencontre avec les experts pour la détermination chiffrée de l'évaluation du préjudice. Le total des indemnités percevables à ce jour se monte à 772 345€ hors véhicules. Cette somme intègre le préjudice du bâtiment et de son contenu.

Le Maire tient à remercier la compagnie d'assurance qui nous a accompagnés pour ce sinistre et informe que, si aujourd'hui le retour à la normale n'est pas encore arrivé, les services sont opérationnels.

Pierre Plouzennec, le Maire, informe l'assemblée de l'avancée du dossier Linky. Beaucoup de Plozévétiens ont reçu un courrier pour annoncer le changement prochain de compteur à leur domicile. Il informe que toutes les délibérations relatives à ce sujet ont été rejetées par les tribunaux et considère que chacun doit être en mesure de maîtriser ce qui arrive chez lui. Il précise souhaiter soutenir les positions individuelles des abonnés : il ne s'opposera pas aux abonnés qui demandent à ne pas changer de compteurs électriques mais ne prendra pas de mesure pour en interdire les installations.

Jocelyne Kervella-Lainé, conseillère municipale d'opposition, demande la référence du texte indiquant qu'un élu ne peut pas se faire remplacer par un autre élu lors de commissions municipales. Pierre Plouzennec, le Maire, explique qu'il s'agit du CGCT (Code Générale des Collectivités Territoriales) et Alain Olivier, conseiller municipal délégué, lui propose de lui transmettre les textes.

Rémy Strullu, adjoint à la vie associative et sportive, adresse au nom du conseil municipal, les félicitations à Maëlle Ayache, jeune plozévétienne, devenue championne de France de kick boxing et championne de France de muay thai.

*Les diverses informations et dates sont également portées à la connaissance des élus et la séance est levée à 22h.*

*Tableau d'attribution de subventions aux associations*

| Catégorie | Demandeur                     | Vote 2017  | Catégorie | Demandeur  | Vote 2017    |
|-----------|-------------------------------|------------|-----------|--|--------------|
| Sports    | La Ploz                       | 3 000,00 € | Loisirs   | Société chasse Plozévétienne                           | 250,00 €     |
| Sports    | La Ploz (achat matériels TTC) | 1 500,00 € | Loisirs   | Arts & Loisirs   | 250,00 €     |
| Sports    | Galoche Plozévétienne         | 300,00 €   | Loisirs   | Club 3 <sup>ème</sup> âge                              | 250,00 €     |
| Sports    | Club Judo                     | 600,00 €   | Loisirs   | La clé des chants                                      | 200,00 €     |
| Sports    | Ass.Sportive Collège          | 600,00 €   | Loisirs   | Plaisir de chanter                                     | 250,00 €     |
| Sports    | Handisport Cornouaille        | 50,00 €    |           |  |              |
| Sports    | Hand ball Cap Sizun           | 250,00 €   | Scolaire  | Div yezh   | 150,00 €     |
| Sports    | Club athlétique bigouden      | 30,00 €    | Scolaire  | Amicale Laïque   | 1 500,00 €   |
| Sports    | Cercle des bruyères           | 30,00 €    | Scolaire  | CLIS Audierne  | 30,00 €      |
| Sports    | Basket club Pont-l' Abbé      | 15,00 €    | environ   | eaux et rivières de Bretagne                           | 30,00 €      |
| Sports    | Patclub Audierne              | 45,00 €    | environ   | SNSM   | 500,00 €     |
| Sports    | aïkido de Plozévet            | 250,00 €   | environ.  | Bretagne vivante                                       | 200,00 €     |
| Sports    | mondial pupilles              | 100,00 €   | Économie  | Syndicat Élevage du canton                             | 305,00 €     |
| Sports    | Badminton                     | 250,00 €   | Culture   | Histoire & Patrimoine Plozévet                         | 250,00 €     |
| Sports    | Rama Thai Boxing Club         | 180,00 €   | Culture   | AWEN   | 250,00 €     |
| Sports    | Tennis de table Ploz'         | 400,00 €   | Culture   | Théâtre de la Devanture                                | 250,00 €     |
| Social    | Amicale Donneur de Sang       | 30,00 €    | Culture   | cap accueil (arts à la pointe)                         | 1 400,00 €   |
| Social    | Secours populaire bigouden    | 100,00 €   | Culture   | Groove on Earth  | 500,00 €     |
| Social    | Secours catho bigouden        | 100,00 €   | Culture   | Radio Kerné  | 75,00 €      |
| Social    | entraide cancer 29            | 30,00 €    | Adhésion  | Union des Maires 29 (AMF29)                            | 950,11 €     |
| Social    | Croix d'or Cap sizun          | 75,00 €    | Adhésion  | SPA  | 3 198,30 €   |
| Social    | adapei du finistère           | 30,00 €    | Adhésion  | AOCD   | 50,00 €      |
| Social    | Amzer Vak                     | 30,00 €    | Adhésion  | Asso maires ruraux 29                                  | 100,00 €     |
| Social    | Asso Céline et Stéphane       | 30,00 €    | Adhésion  | CAUE   | 50,00 €      |
| Social    | Ass des Laryngectomisés       | 30,00 €    | Adhésion  | Anett (asso territoires touristiques)                  | 357,00 €     |
| Social    | Chiens guides aveugles        | 30,00 €    | Divers    | biblio sonore de Qper                                  | 30,00 €      |
| Social    | Cap Solidarité                | 500,00 €   | Divers    | Les Mardis de Ploz (pour les associations partenaires) | 1 500,00 €   |
| Social    | Resto du cœur                 | 100,00 €   |           |  |              |
| Social    | ASPE Plonéour-Lanvern         | 30,00 €    |           |  |              |
| Social    | Asso Les petits Bonheurs      | 75,00 €    | Autres    | chèques sports   | Reconduction |
| Social    | P'ty plus                     | 30,00 €    | Autres    | transports scolaires (aides)                           | Reconduction |

*VU pour être affiché le 10 mai 2017  
conformément à l'article 2121-25 du code  
général des collectivités territoriales*